



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
17 DEC. 2015

Dossier complet le
18 JAN. 2016

N° d'enregistrement
FO5215P0087

1. Intitulé du projet

Création d'une plate-forme logistique sur la commune de ALLONNES (72)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MANCELLE EMBALLAGE INDUSTRIEL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

HERY Jean-Louis, Directeur

RCS / SIRET

3 0 7 8 4 5 3 2 1 0 0 0 1 6

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36	Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale. La surface de SHON envisagée étant supérieure à 10 000 m ² mais inférieure à 40 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à créer une nouvelle plate-forme logistique pour l'entreprise MANCELLE EMBALLAGE INDUSTRIEL. Ce projet s'intégrera sur un foncier d'environ 45 000 m². Il sera composé d'un bâtiment principal (cellules de stockage et conditionnement de produits d'emballage, et bureaux), bordé de zones de voiries et de stationnement sur enrobé, et d'une zone d'espaces verts enherbés (réserve foncière correspondant à la tranche 2 du projet présenté en Annexe 4), comprenant trois bassins potentiels de récupération des eaux pluviales.

Le site sera soumis à enregistrement au titre d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, pour les rubriques 1510 et 2663.1 :

1510 - Entrepôts couverts (stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes), le volume des entrepôts étant supérieur ou égal à 50 000 m³ mais inférieur à 300 000 m³ (3 cellules d'environ 3000 m² avec une hauteur sous poutre de 8,5 m).

2663.1 : Stockage de pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères, à l'état alvéolaire ou expansé, le volume susceptible d'être stocké étant supérieur à 2 000 m³ mais inférieur à 45 000 m³.

4.2 Objectifs du projet

La création de cette plate-forme a pour but de répondre à la volonté de développement des activités de MANCELLE EMBALLAGE INDUSTRIEL, l'agrandissement du site existant n'étant pas envisageable.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Il est envisagé la construction d'une plate-forme logistique (un bâtiment principal entouré de zones de voiries et stationnement associées), au droit d'un actuel terrain nu, situé sur la commune de ALLONNES (72), au cœur d'une zone d'activités récente.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité sera principalement réalisée sur la partie nord du site. La plate-forme sera composée d'un bâtiment comprenant 3 cellules, disposant d'une chaufferie gaz, de, respectivement, 2 870, 2 959 et 2 959 m², et une zone de bureaux.

Les deux premières cellules serviront au stockage en palettes (4 niveaux maximum) de produits d'emballages papier / carton / plastique. La troisième cellule sera réservée à du stockage en masse et disposera d'une mezzanine (sur une surface de 1 460 m²). Les matières plastiques seront stockées sous la mezzanine, cette dernière servira essentiellement de stockage des matières de type carton.

Chaque cellule sera desservie par un quai de chargement, de 15 m de profondeur.

La moitié sud du terrain sera conservée en tant que réserve foncière, enherbée.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Outre la présente procédure, le projet est potentiellement soumis à la nomenclature Eau notamment au regard de la rubrique 2.1.5.0 de l'article R214.1 du Code de l'environnement. Cette rubrique concerne le rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet (augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet) étant supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha. A ce stade du projet, le régime réglementaire concerné est la déclaration. Le volet Loi sur l'Eau sera traité au sein du dossier d'enregistrement de la future installation.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli au titre des articles R 122-1 et suivants du Code de l'Environnement relatifs aux études d'impacts.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface globale du terrain :	Environ 45 000 m ²
Surface au sol du bâtiment :	9 638 m ²
Surface globale de plancher :	11 095 m ²
Caractéristiques physiques du projet : un bâtiment composé de trois cellules de stockage (chacune environ 3 000 m ²) et d'une zone de bureaux (environ 2 200 m ² sur trois étages).	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAC du Monne à ALLONNES (72)

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 8 ' 42 " 55

Lat. 47 ° 56 ' 48 " 99

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est actuellement occupé par des terrains nus enherbés (anciens terrains agricoles), n'accueillant aucune activité.
Le voisinage du site est principalement de type industriel, commercial ou artisanal : il s'agit de la zone d'activités du Monné, en actuel développement.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'ALLONNES a fait l'objet d'une révision allégée, prescrite le 30 mai 2013, approuvée le 18 décembre 2014.
Le terrain d'étude appartient à la zone UZ, couvrant des espaces réservés à l'implantation de constructions à usage d'activités économiques notamment industrielles, artisanales, commerciales ou de services.
En particulier, la ZAC du Monné (à laquelle appartient le terrain d'étude), a fait l'objet d'orientations d'aménagement spécifiques : elle est destinée à l'accueil d'activités économiques et notamment d'établissements de type industriel, logistique... demandant un parcellaire de taille importante.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site le plus proche situé à plus de 900 m du terrain, d'après le site de la DREAL des Pays de la Loire.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le site de l'Observatoire des Territoires.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le site de l'Observatoire des Territoires.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'Inventaire National du Patrimoine Naturel.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté préfectoral n°2011 283-0012 du 21 octobre 2011, portant approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures de l'État lié aux cartes de bruit approuvées le 21 juillet 2009.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le site de l'Atlas des Patrimoines.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le site de la DREAL des Pays de la Loire.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan intercommunal de Prévention des Risques naturels relatifs au risque d'inondation par la rivière la Sarthe des communes d'Arnage et d'Allonnes, prescrit par arrêté préfectoral n°980/1017 du 24 mars 1998.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le site BASOL du BRGM. Par ailleurs, la présence de source potentielle de contamination des sols n'a pas été identifiée, au droit ou à proximité du terrain d'étude.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Allonnes se situe dans la zone de répartition des eaux portant sur le système aquifère souterrain de la nappe du Cénomanién.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le site de l'Atlas des Patrimoines.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à plus de 18 km au nord-est du site d'étude: il s'agit d'un site d'intérêt communautaire (SIC) classé sous l'identifiant FR5200647, Vallée du Narais, forêt de Bercé et ruisseau du Dinan.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à 5,8 km à l'ouest du "Château des Huneaudières" et à 5,9 km au nord des "Château et Jardins du Gros Chesnay".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une augmentation de la consommation en eau de ville pour les usages sanitaires courants. Ces prélèvements seront réalisés sur le réseau existant.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de création de sous-sol ou de tout autre ouvrage susceptible de modifier les masses d'eaux souterraines. Les eaux pluviales de toiture seront évacuées vers le réseau de la zone d'activité et les eaux de ruissellement seront collectées vers un séparateur d'hydrocarbures avant rejet, conformément au règlement de la zone d'activité. Le dimensionnement des bassins de régulation des eaux pluviales sera réalisé dans le cadre du dossier d'enregistrement de la future ICPE.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement nu et aucune excavation n'est envisagée (seulement un nettoyage et décapage de surface, les déblais seront réutilisés sur site).
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un apport de couche de forme est envisagé au droit de la plate-forme.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est réalisé au droit d'une zone d'activité déjà assez fortement anthropisée. De plus, le site d'étude est actuellement un terrain nu peu attractif pour la faune (absence de strates végétales arbustives et arborescentes). Une large partie du terrain (moitié sud) sera conservée en réserve foncière enherbée et l'implantation d'arbres est envisagée. L'incidence du projet (en phase chantier et en phase d'exploitation) est considérée mineure sur la faune et la flore.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné directement par des zones à sensibilité particulières.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la consommation d'espaces agricoles sur une surface d'environ 4,5 ha (emprise du site).
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas concernée par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est inclus en zone de sismicité 2 (faible). La commune est exposée au risque naturel inondation, le terrain n'est néanmoins pas inclus en zone réglementaire (forte, moyenne ou faible). Allonnes est également concernée par les risques de Mouvements de terrain, de Phénomène lié à l'atmosphère, Industriel et de Transport de marchandises dangereuses, le terrain n'est néanmoins pas directement concerné par ces risques.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de risques sanitaires particuliers. Aucune source de risque potentiel sanitaire n'a été identifiée sur site.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase chantier, les passages d'engins motorisés peuvent engendrer une gêne pour le voisinage. En phase d'exploitation, le projet engendrera des bruits liés au trafic routier des poids lourds au niveau des quais (réception/expédition).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est bordé par des entreprises en activité générant des bruits de circulation.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les engins motorisés sont susceptibles d'engendrer des vibrations autour du site. En phase d'exploitation, l'aménagement ne générera pas de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des sources de vibrations.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des émissions lumineuses liées à l'éclairage de sécurité, à l'éclairage des cellules (zones de préparation et auvents), à l'éclairage intérieur des bureaux et à l'éclairage extérieur du parking VL depuis la façade des bureaux.</p> <p>Les zones de stationnement des entreprises présentes en bordures ouest, sud et est du site engendrent des émissions lumineuses faibles.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas de rejets polluants particuliers. Seuls les rejets de la chaufferie gaz, des éventuels systèmes de climatisation et du trafic routier (estimé à environ 25PL) sont envisagés.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées et les eaux pluviales de toiture seront évacuées vers le réseau de la zone d'activité. Les eaux usées seront traitées par l'intermédiaire de la station d'épuration Les Etangs, du Mans.</p> <p>Les eaux de ruissellement seront collectées vers un séparateur d'hydrocarbures puis rejetées conformément au règlement de la zone d'activité.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet en phase chantier engendrera des déchets liés à la construction des infrastructures.</p> <p>En phase d'exploitation, le projet engendrera des déchets de type DIB (Déchets Industriels Banals) qui seront traités en filières adaptées.</p> <p>Le projet n'engendrera pas de déchets dangereux.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le terrain du projet, de type agricole, est actuellement occupé par une zone enherbée (non cultivée).</p> <p>Une fois le projet réalisé, le terrain sera à vocation industrielle et commerciale.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Après consultations des avis de l'autorité environnementale sur le site de la DREAL des Pays de la Loire et de la préfecture de la Sarthe, pour l'année 2015, un projet a été identifié, à proximité du projet faisant l'objet de la présente étude. Il s'agit du projet de Centrale de Biogaz du Mans, situé dans la ZAC du Monné à ALLONNES (en bordure du site d'étude, donc).

Ce projet a fait l'objet d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (installation de méthanisation soumise à autorisation au titre des ICPE), reçu à la préfecture de la Sarthe le 23 mars 2015. Les principaux enjeux concernaient les odeurs, le bruit et la gestion des rejets d'eau.

Au regard de notre projet, seule la gestion des rejets d'eau usées, susceptibles d'être polluées, constitue une incidence pouvant être cumulée avec celle du projet voisin. La Centrale de Biogaz du Mans a présenté son projet de gestion des eaux usées (réseau d'assainissement collectif) et les eaux de ruissellement de voirie seront collectées vers un séparateur d'hydrocarbures avant rejet vers un bassin de rétention.

Le présent projet assurera une gestion similaire des eaux au sein de son site. Il ne sera donc pas de nature à générer des effets cumulés négatifs avec le projet de la Centrale de Biogaz du Mans.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet envisagé est conforme au Plan Local d'Urbanisme de la commune d'ALLONNES (72).

Par ailleurs, compte tenu de son classement en tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement, le projet devra faire l'objet d'un dossier d'enregistrement, comprenant les volets traitants des principales incidences recensées dans le cadre du présent document.

Au vu de la nature du projet et de l'absence d'enjeu environnemental majeur (sur site et dans ses environs), nous estimons que celui-ci devrait être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

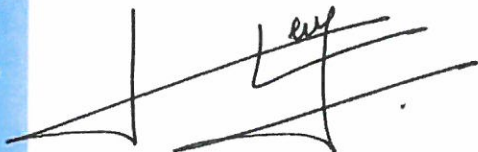
Fait à

Le Mans

le,

17 Novembre 2015

Signature



M.E.I.
Sté Mancelle d'Emballage Industriel
S.A.S. au capital de 150 000 Euros
13, bd. Pierre Lefaucheur - C.S. 12701
72027 LE MANS CEDEX 2
Tél. 02 43 50 28 26 - Fax 02 43 50 28 29
R.C.B. LE MANS 807 845 821